

La Lettre de l'Etat en Eure-et-Loir et en région Centre



PRÉFET DE LA RÉGION
CENTRE

Décembre 2013

www.eure-et-loir.gouv.fr
www.centre.gouv.fr

dans votre DEPARTEMENT

EDITORIAL par M. Jean-Paul VICAT, Secrétaire général de la
préfecture d'Eure-et-Loir ;

DOSSIERS :

- **Changement de préfet en Eure-et-Loir** : Le préfet Didier MARTIN a salué une dernière fois les acteurs du département d'Eure-et-Loir à l'occasion de son départ ; Nicolas QUILLET a pris ses fonctions de Préfet d'Eure-et-Loir le lundi 23 décembre 2013 ; *page 1*

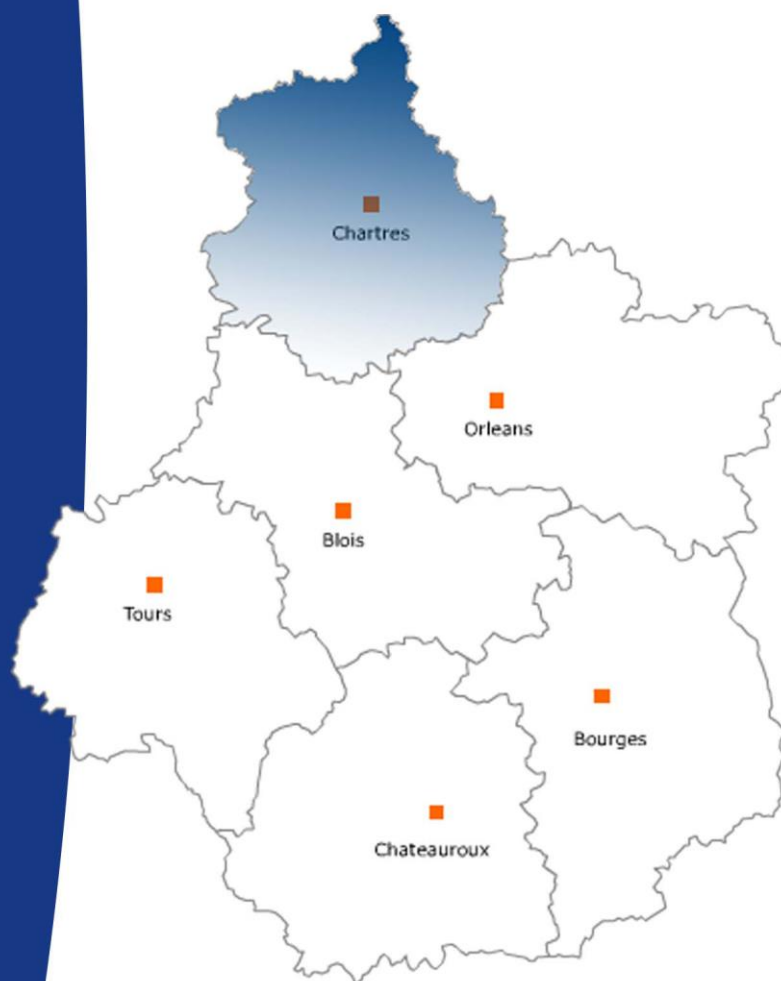
- **Elections municipales et communautaires 2014** : L'inscription sur les listes électorales ; *page 3*

ACTUALITES :

- **Nomination** de la nouvelle chargée de mission aux droits des femmes ; *page 5*

- **L'intercommunalité** : L'intercommunalité au 1^{er} janvier 2014 en Eure-et-Loir ; *page 6*

Sommaire



dans votre RÉGION

DOSSIER :

- **3153 emplois d'avenir signés dans le Centre** ; *page 8*

ACTUALITES :

- **Convention régionale** pour l'égalité dans le système éducatif ; *page 9*

- **Prix « Liberté, Egalité, Mixité »** ; *page 10*

- **Filière Bois** ; *page 11*

- **Environnement** : Journée des inspecteurs des installations classées en région Centre ; *page 13*

- **L'INSEE Centre** vous informe ; *page 14*



La Lettre de l'État en Eure-et-Loir et en région Centre – Décembre 2013

Directeur de la publication : Nicolas QUILLET, Préfet d'Eure-et-Loir

Directeur de rédaction : Guillaume ROBILLARD, Directeur de Cabinet

Comité de rédaction et illustrations : services de l'Etat en région Centre et en Eure-et-Loir - Crédits photos : services de l'Etat en Eure-et-Loir, ville de Chartres, l'Echo républicain

Editorial,

*Par M. Jean-Paul VICAT,
Secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir*



« L'année 2013 aura été marquée par un renouvellement conséquent de l'équipe préfectorale en Eure et Loir : changement de secrétaire général en avril, arrivées de nouveaux sous-préfet(e)s à Dreux en septembre puis à Nogent le Rotrou en novembre et enfin *last but not least* départ en décembre du préfet Didier Martin, nommé dans le Gard et remplacé par le préfet du Cher, Nicolas Quillet.

Un changement de préfet constitue un moment à part dans la vie d'une préfecture. Pour les collaborateurs les plus proches, il s'agit tout d'abord d'accompagner jusqu'au dernier jour le préfet partant, de lui permettre de terminer les dossiers qu'il juge prioritaires. Il y a nécessairement une dimension affective car l'exercice des responsabilités, le travail en commun sur les dossiers majeurs créent forcément des liens. Dans le même temps débute la préparation de l'arrivée de son successeur : ce travail passe notamment par la préparation de l'agenda des premières semaines et la rédaction de fiches thématiques ou de dossiers qui balayent tout le spectre de l'activité administrative. La difficulté de l'exercice consiste à broser un tableau aussi fidèle et complet que possible tout en restant concis. Ces documents constitueront pour le nouvel arrivant une base de travail mais c'est son vécu, sa personnalité, qui détermineront sa manière d'aborder les dossiers. Mais si les hommes changent, les missions prioritaires restent les mêmes : lutte pour l'emploi, sécurité, libertés publiques (avec la tenue en 2014 de 3 élections : municipales, européennes et sénatoriales), accompagnement des collectivités territoriales dans leurs projets.

Quant à mes collègues sous-préfets et à moi-même, nous nous efforcerons d'être le trait d'union entre l'ancien et le nouveau préfet, pour que soit assurée la continuité de l'Etat et poursuivi le travail au profit de nos concitoyens ».



Le préfet Didier MARTIN a salué une dernière fois les acteurs du département d’Eure-et-Loir à l’occasion de son départ.

A l’occasion de son départ pour le département du Gard, Didier MARTIN, Préfet d’Eure-et-Loir, a organisé une cérémonie le jeudi 19 décembre dans les salons de l’Hôtel de Ligneris, en présence de nombreuses autorités civiles, économiques et militaires et de représentants du milieu associatif et culturel du département.

Le Préfet de la région Centre, Pierre-Etienne BISCH, venu le saluer à la veille de son départ pour Nîmes, lui a remis la médaille Jean Moulin témoignant ainsi de la reconnaissance du travail accompli par le représentant de l’Etat dans le département pendant 2 ans.



Le préfet d’Eure-et-Loir, Didier MARTIN, recevant du Président du Conseil général un ouvrage de Marcel Proust et du préfet de la région Centre, la médaille Jean Moulin.

Retrouvez cet article sur le nouveau site internet départemental :

www.eure-et-loir.gouv.fr/Actualites

Nicolas QUILLET a pris ses fonctions de Préfet d'Eure-et-Loir le lundi 23 décembre 2013 à 11h00



Nous avons recueilli ses premières impressions.

Venant du Cher, les problématiques de la région Centre ne vous sont pas inconnues. Connaissez-vous en particulier l'Eure-et-Loir, son histoire et sa géographie ?

« Oui je connais l'Eure et Loir, et pas seulement la Cathédrale de Chartres ! J'y suis souvent passé enfant sur la route des vacances, à l'époque où les autoroutes n'existaient pas. Plus tard, j'ai eu l'occasion de m'intéresser de près à Jean Moulin, et en particulier à son action comme préfet d'Eure-et-Loir. Plus récemment encore, j'ai eu l'occasion de traiter le dossier d'Axéreal comme préfet du Cher avec mon collègue Didier Martin parce que nous avons un site important dans le Cher ».

D'un département à l'autre, les dossiers ne sont pas les mêmes. Avez-vous une idée de ceux qui vous attendent en Eure-et-Loir ?

« Oui, j'en ai une idée. Je pense notamment aux questions agricoles dans le cadre des négociations sur la nouvelle PAC, aux questions d'immigration, d'infrastructures dans le cadre du nouveau contrat de plan, aux grands dossiers environnementaux, à la politique de la ville et bien entendu aux questions de sécurité ».

Quels seront les axes prioritaires de votre action à la tête des services de l'Etat dans le département ?

« Pour l'instant, je n'en ai pas une idée très précise mais je pense que j'appliquerai en Eure et Loir les techniques de management que j'ai mises en oeuvre dans la Nièvre et dans le Cher : travail rapproché avec mes collègues du corps préfectoral et l'équipe des chefs de service de l'Etat, visites sur le terrain, ouverture sur les problèmes de la société civile... Je privilégie le contact direct avec les gens et je pratique assez largement la délégation tout en surveillant de près l'action de mes collaborateurs ».



Un dernier mot pour le préfet MARTIN ?

« C'est un excellent camarade, que je connais depuis longtemps et que j'apprécie beaucoup. Je suis heureux de lui succéder et je ne doute pas qu'il réussira très bien dans son nouveau poste parce qu'il a une grande compétence professionnelle et de nombreuses qualités personnelles ».



L'inscription sur les listes électorales

Principe :

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin ;
- être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes) ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

Où s'inscrire ?

- Soit à la mairie de son domicile ;
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle on est assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans ;
- Soit à la mairie de sa résidence à condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois ;
- Soit à la mairie de la commune où l'on est assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

Comment s'inscrire ?

- Soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées,
- Soit par courrier, en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription et les pièces exigées,
- Soit par internet, en utilisant le télé-service proposé par mon-service-public.fr (pour 2000 communes aujourd'hui).

Quand s'inscrire ?

Mis à part quelques cas particuliers, pour pouvoir voter, il faut s'inscrire avant la fin de l'année qui précède le scrutin.

Principe : avant le 31 décembre

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Pour pouvoir voter en 2014, il faut donc s'inscrire au plus tard **le 31 décembre 2013**.

Documents à fournir	à Précisions et cas particuliers
Formulaire d'inscription	Disponible en mairie ou en ligne
Pièce d'identité	La pièce doit prouver la nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité). Elle doit être récente : valide ou expirée depuis moins d'1 an. Si vous êtes devenu français récemment et que vous ne possédez pas encore de pièce d'identité française : pièce d'identité d'origine + une preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité)
Justificatif de domicile	Selon les situations, il convient de fournir l'une de ces pièces : - S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois - S'il s'agit du domicile de vos parents : attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui + un justificatif de domicile du parent - S'il s'agit de votre résidence : justificatif de la résidence depuis plus de 6 mois dans la commune - Si vous êtes seulement contribuable : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans

Cas particuliers : inscription l'année de l'élection

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire et voter la même année :

- Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le jour de l'élection,
- Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1er janvier,
- Militaire retournant à la vie civile après le 1er janvier,
- Acquisition de la nationalité française après le 1er janvier,
- Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1er janvier

Les services de l'Etat tiendront des réunions d'information aux communes sur l'organisation du scrutin :

- les 14 et 16 janvier à Chartres, à 17h, salle Charles Péguy à la préfecture ;
- le 17/01 à Châteaudun à 18h, salle St-Jean ;
- le 20/01 à Dreux à 18h30, à l'Odyssée ;
- le 21/01 à Nogent-le-Rotrou à 18h, salle Simone Signoret.



Anne GUARDIOLA

Chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité

Mme Anne GUARDIOLA a pris ses fonctions de chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations le 2 décembre 2013.

Nous l'avons interrogée sur ses nouvelles fonctions.

En quoi consiste concrètement votre rôle de chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité ?

« Je suis chargée de la mise œuvre départementale de la politique publique des droits des femmes et de l'égalité. Ma mission est rattachée directement à la Direction de la cohésion sociale et de la protection des personnes (DDCSPP) et je participe au réseau régional des chargé-e-s de mission départemental-e-s piloté par la déléguée régionale.

Mon rôle m'amène en pratique à exercer des activités de veille, expertise, animation, ingénierie, coordination de dispositifs et d'actions pour faire progresser l'égalité réelle dans tous les domaines : accès à l'emploi, création d'entreprise, carrière, parentalité, diversification des choix de formation, citoyenneté, accès au soin, pratique du sport...

Promouvoir les droits et le respect de la dignité des femmes est un axe fort de ma mission. Le département représente d'ailleurs un niveau particulièrement pertinent de la lutte contre les violences faites aux femmes grâce au travail réalisé par l'ensemble des membres du Conseil départemental de lutte contre la délinquance (CDPD), services de l'Etat et partenaires ».

Dans quel cadre s'inscrit votre action ?

« L'action que je décline dans le département relève d'engagements internationaux et européens et d'un cadre national qui définit une double approche à la fois intégrée et spécifique pour corriger les inégalités constatées. Le cadre est localement défini au cours de l'élaboration du Plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (PRSEFH) ».

Pour 2014, quels sont les enjeux et les moyens de votre intervention dans le département ?

« Dans un premier temps, l'enjeu sur le département est d'améliorer la coordination et la visibilité des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Je commence donc à prendre contact avec les différents services de l'Etat, les organismes publics, les collectivités territoriales, et les représentants des secteurs associatifs et économiques qui agissent dans ce domaine pour identifier leurs actions et leurs besoins.

Sur le plan des moyens, le programme 137 « Egalité entre les femmes et les hommes » est géré au niveau de la direction régionale, il correspond au plus petit budget de l'Etat et n'a pas vocation à financer seul les actions menées en matière de promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces crédits viennent en complément des financements des partenaires. Au niveau du département, il apporte un soutien à plusieurs associations en matière d'accompagnement des femmes, d'accès aux droits, de lien social, de citoyenneté. Il participe aussi au financement du concours annuel Fémin'Initiatives réalisé en partenariat avec la CCI et la CMA. Il s'agit de la 12ème édition et permettra de récompenser 6 femmes exemplaires dans la création ou la reprise d'entreprise en Eure-et-Loir ».

L'intercommunalité au 1^{er} janvier 2014 en Eure-et-Loir

Le département, qui compte 402 communes, a mis en œuvre son schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) établi fin 2011 sur le fondement de la loi de réforme des collectivités territoriales. Ce schéma avait été approuvé à l'unanimité (moins une abstention) des 44 membres de la CDCI qui intègre les 7 parlementaires.

Ledit schéma, suivant les objectifs assignés par la loi, formulait 17 propositions visant :

1) l'intégration dans un EPCI à fiscalité propre des 22 communes encore isolées en 2011 (dont 16 pour le seul canton d'Auneau)

Ces 22 communes ont toutes été intégrées, pour certaines à effet du 1^{er}/01/2014.

2) la fusion de certaines communautés

→ Celle de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole et de la communauté de communes du Bois Gueslin. L'arrêté de périmètre correspondant à cette fusion est intervenu le 21/03/2012. La majorité qualifiée étant très largement réunie, l'arrêté de création (par fusion) d'une nouvelle communauté d'agglomération a été pris le 9/07/2012 avec prise d'effet au 1^{er}/01/2013. Il en a ainsi résulté à cette date une agglomération de chef-lieu de département formée de 47 communes et 124.000 habitants.

→ Celle de 6 EPCIFP à l'échelle du Pays Drouais, intégrant la commune isolée d'Ormoy. Issue en 2011 d'un amendement forgé en CDCI par les élus du Pays Drouais, cette proposition intégrée au schéma départemental a concerné la constitution d'une nouvelle communauté d'agglomération de 78 communes représentant 112.000 habitants au 1^{er}/01/2014. Après qu'une très large majorité des communes se sont prononcées en faveur de la fusion, l'arrêté inter préfectoral (27+28) de création est intervenu le 3 avril 2013, pour une entrée en vigueur au 1^{er}/01/2014.

→ Celle, au Nord-Ouest du département, de la communauté de communes du Pays Senonchois avec celle de l'Orée du Perche en tant que cette dernière est petite (2500 habitants). Un arrêté de projet de périmètre de fusion pris le 11/12/2012 n'a pas réuni les conditions de majorité requises par la loi pour donner lieu à une décision de fusion.

3) les syndicats

Le SDCI a prescrit 3 fusions de structures qui ont été conduites ainsi que la suppression de 5 syndicats dont 3 ont été menées à terme.

Au total, sur les 17 propositions du SDCI, 14 ont été concrétisées, une n'a pu être concrétisée, enfin deux ont été reportées sur une base de droit commun.

Au 1^{er}/01/2014, l'Eure-et-Loir comptera ainsi :
-22 communautés (contre 30 en 2010),
-185 syndicats (contre 225 en 2010).

En l'état actuel de la loi, le SDCI devrait être révisé en 2015.

LES COMMUNAUTES DE COMMUNES ET D'AGGLOMERATIONS D'EURE-ET-LOIR - situation au 1er janvier 2014



 **DDT 28**
17 Place de la République
CS 40517
28 008 CHARTRES Cedex
Tél : 02 37 20 40 60 Fax : 02 37 36 37 03

Cartographie issue de BD Topo-®
© IGN - Paris
Protocole IGN Interministériel 2013
reproduction interdite
Sources des données : Préfecture d'Eure-et-Loir

Nom du fichier : 20130411_EPCI-FP_situation_au_01_01_2014.WOR

Emplois d'avenir : 1 an de mobilisation en région Centre



Lancés fin novembre 2012, les Emplois d'avenir ont déjà permis à plus de 3 150 jeunes non diplômés d'accéder à un emploi en région Centre. Il s'agit dans 2/3 des cas de CDI ou de CDD de 36 mois, accompagnés d'un programme de formation efficace.

A l'occasion de la signature des premiers contrats d'avenir à Tours le 16 novembre 2012, Michel Sapin, Ministre en charge de l'emploi, déclarait : *"Ce que nous essayons de mettre à la disposition des jeunes, c'est un emploi. Un vrai emploi avec de la durée, un emploi qui donne une perspective."*

Un an après, l'ambition du Gouvernement semble en passe d'être réalisée. Au 30 novembre 2013, **3 153 jeunes sont en Emplois d'avenir en région Centre**, sur des postes à temps plein (seuls 6 % des contrats sont à temps partiel). 3,9 % sont des jeunes reconnus Travailleurs Handicapés.

Conformément à l'objectif du dispositif qui cible des jeunes peu ou pas qualifiés, **85 % des jeunes recrutés n'ont pas le Bac** et la moitié d'entre eux n'a aucun diplôme. Par ailleurs, 4 jeunes sur 10 vivent en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou en zone urbaine sensible (ZUS), autres priorités visées par le Gouvernement.

Un contrat durable pour sortir de la précarité

Lorsqu'ils ont signé leur contrat, 6 jeunes sur 10 ne disposaient pas encore de logement autonome. La moitié des jeunes pas ou peu qualifiés avaient déjà eu une expérience d'emploi mais par des contrats de courte durée. Les Emplois d'avenir ont donc permis à ces jeunes de **stabiliser leur situation professionnelle**, puisque 63,3 % d'entre eux (France : 51,5 %) ont été recrutés pour un CDI ou un contrat de 3 ans. Dans le secteur marchand, le taux de CDI atteint même 73,2 %.

83 % de contrats dans le secteur non marchand

La majorité des jeunes a été recrutée dans le secteur non marchand, dont 38,9 % dans des associations, 30,2 % dans des collectivités territoriales et 16,3 % dans des établissements publics sanitaires.

Parallèlement, **17 % des emplois d'avenir concernent des postes dans le secteur marchand**, essentiellement dans 4 secteurs d'activité : BTP (21 %), vente-commerce (17 %), hôtellerie-restauration (17 %) et industrie (11 %).

Au total, l'ensemble des Emplois d'avenir conclus (secteurs marchand et non marchand) a trait principalement aux domaines professionnels suivants : services à la personne et à la collectivité (27 %), hôtellerie/restauration, tourisme, loisirs et animation (20 %), santé (11 %), supports à l'entreprise (11 %), et agriculture, entretiens espaces naturels et espaces verts (9 %).

Une seconde chance pour se former

Les emplois d'avenir ouvrent une nouvelle porte aux jeunes pour accéder à une qualification reconnue, facteur clef d'une future insertion professionnelle durable. Dès le début du contrat, un parcours prévisionnel de professionnalisation doit être proposé au jeune en fonction de ses besoins.

DANS LA REGION DOSSIER : 3 153 EMPLOIS D'AVENIR SIGNES DANS LE CENTRE

Suite...



L'éventail de formations susceptibles d'être activées est large : remise à niveau, adaptation au poste de travail, acquisition de nouvelles compétences, formation qualifiante. Au 30 novembre 2013, les parcours de professionnalisation des jeunes comportent en moyenne 3 actions de formation. 52 % des actions prévues sont réalisées ou en cours de réalisation.

Le dispositif, qui n'a été ouvert au secteur marchand en région Centre qu'en juin 2013, concerne bien, comme prévu à son

lancement "des métiers qui ont une utilité sociale et répondent à des besoins parfois non satisfaits de proximité, qui sont amenés à se développer au regard des évolutions de notre société" : services à la personne, numérique, animation, développement durable...

Lors de la conférence de presse dédiée à ce premier anniversaire des Emplois d'avenir, Pierre-Etienne Bisch, Préfet de la région Centre et du Loiret, a déclaré : « *Je souhaite féliciter l'ensemble des acteurs – collectivités territoriales, missions locales, entreprises privées, associations, services de l'Etat – pour leur mobilisation sans faille dans la bataille pour l'emploi. Avec ces Emplois d'avenir, il s'agit de vrais emplois, d'un vrai service à la collectivité ou aux entreprises, et donc d'un réel service aux citoyens.* »

Pour en savoir plus sur les Emplois d'avenir : <http://travail-emploi.gouv.fr/emplois-d-avenir,2189/>

DANS LA REGION ACTUALITE : CONVENTION REGIONALE POUR L'EGALITE DANS LE SYSTEME EDUCATIF

Signature de la convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif

A l'occasion de la visite ministérielle de Mme Najat Vallaud Belkacem, Ministre des droits des femmes, le 13 novembre 2013 à Orléans, a été signée la convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, par :

- M. Pierre-Etienne Bisch, Préfet de la région Centre,
- Mme Marie Reynier, Recteur de l'académie d'Orléans-Tours, Chancelier des universités,
- M. François Projetti, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF),
- M. François Bonneau, président du Conseil régional du Centre,
- M. Youssoufi Tourré, Président de l'université d'Orléans,
- M. Loïc Vaillant, Président de l'université François Rabelais de Tours,
- Mme Jacqueline Bonneau, Présidente de l'URCIDFF (Union régionale des Centres d'information des droits des femmes et des familles du Centre).

8 établissements scolaires lauréats du prix « Liberté, égalité, mixité dans les choix d'orientation » en région Centre

Le prix « Liberté, égalité, mixité dans les choix d'orientation » succède au PVST (Prix pour la vocation scientifique et technique). Il récompense les établissements scolaires (collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels ou centres de formation d'apprentis) de l'académie d'Orléans-Tours qui développent des actions concrètes construites dans le cadre d'un projet pédagogique, intégré au projet d'établissement, ayant pour but de sensibiliser et/ou de former les jeunes ou les acteurs du système éducatif à la thématique de la mixité dans les parcours de formation et les métiers.

Le 13 novembre 2013, les représentants de chaque établissement lauréat se sont vu remettre des mains de Mme Najat Vallaud Belkacem, Ministre des droits des femmes, un prix de 2 000 euros, décerné par la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes du Centre, en présence de M. Pierre-Etienne Bisch, Préfet de la région Centre, de M. François Projetti, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et de Mme Marie Reynier, Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours, Chancelier des universités.



Photo : Service de presse de la Préfecture

Etablissements du Centre lauréats du prix « Liberté, égalité, mixité dans les choix d'orientation »

Département	Etablissement	Ville	Projet
Cher (18)	Collège Julien Dumas	Nerondes	<i>Julien Dumas, sur le chemin de la mixité et de l'égalité filles/garçons.</i>
Indre (36)	Cité scolaire Rollinat	Argenton-sur-Creuse	<i>La cité scolaire s'engage pour la mixité – Où sont les femmes ?</i>
Indre-et-Loire (37)	Collège Georges Brassens	Esvres	<i>Club «Mon avenir m'intéresse».</i>
Indre-et-Loire (37)	Collège Jean-Philippe Rameau	Tours	<i>Mixité Egalité Parité (théâtre)</i>
Indre-et-Loire (37)	Collège de Montrésor	Montrésor	<i>Interventions de professionnels sur les idées reçues et représentations sexuées des métiers.</i>
Loir-et-Cher (41)	Collège Jean Edmond	Vendôme	<i>Le metteur en scène est une femme !</i>
Loir-et-Cher (41)	Lycée Augustin Thierry	Blois	<i>Promotion des métiers et des formations traditionnellement réservées aux hommes, auprès des jeunes filles.</i>
Loir-et-Cher (41)	Lycée La Providence	Blois	<i>Lutte contre les stéréotypes sexués.</i>

Un plan régional d'actions pour l'avenir des industries de transformation du bois dans le Centre

Une forêt régionale de feuillus et de propriétés privées de taille moyenne

Le Centre est la 7^{ème} région française par sa superficie forestière (IFN, 2010). La forêt, constituée principalement d'essences feuillus, occupe, en 2010, environ 938 000 ha, soit 24 % du territoire régional. Les forêts appartiennent pour la plupart à des propriétaires privés, dont 3 700 possèdent au moins 25 ha et sont dotés d'un plan simple de gestion, pour une surface totale de 451 000 ha.



Photo : DRAAF Centre

285 455 m³ de bois ronds, soit 12 % et occupe le 2^{ème} rang de la récolte nationale.

La filière bois : un potentiel forestier à valoriser

Plus de 2 800 entreprises comptant au total près de 10 000 salariés contribuent à la mobilisation et à valorisation des bois (sciages, parquets, panneaux, emballages, tonnellerie, bois énergie).

La région Centre se situe au 7^{ème} rang pour les volumes récoltés qui représentent 5 % de la récolte nationale en 2011. La région Centre est la 2^{ème} région de récolte de pin sylvestre en France et contribue pour 16 % à la récolte nationale.

La récolte de chênes dans le Centre a atteint, en 2011,

Les entreprises d'exploitation forestière ont récolté, en 2011, 2 046 147 m³ de bois ronds en région Centre, pour un chiffre d'affaires de 51 millions d'euros. 46 % de la récolte régionale sont réalisés par des entreprises ayant leur siège hors de la région : en 2011, la région Centre a exporté près de 956 000 m³ de bois ronds.

Le secteur de la première transformation du bois est représenté par des entreprises de fabrication de panneaux et de sciages. 13 % des scieries représentent 66 % de la production régionale de sciage. En 2011, la production régionale de sciages de chênes se situait au 3^{ème} rang en France, après la Bourgogne et la Franche Comté. Les scieries produisent aussi des sciages de pin sylvestre, au 3^{ème} rang après l'Auvergne et l'Alsace.

Le secteur de la seconde transformation des bois regroupe les entreprises allant de la fabrication de la charpente à la fabrication de meubles, ce qui représente 17 440 emplois, dont 9 000 pour la filière ameublement/menuiserie/ébénisterie. Le secteur de la construction bois comprend 50 constructeurs, ce qui représente 1 000 emplois en région Centre et a produit 600 maisons bois en 2009, soit 8,5 % du marché de la maison individuelle.

La filière bois doit répondre au double enjeu de la construction bois et des énergies renouvelables

D'ici 2020, le développement des performances énergétiques des bâtiments pourrait favoriser la structure bois et l'intégration du bois dans la construction. Les perspectives d'un doublement de la part de marché pour la construction bois et d'une augmentation de 50 % de l'incorporation de bois dans la construction pourraient constituer des possibilités intéressantes pour les entreprises de transformation des bois (panneaux, sciages).

Suite ...

D'ici 2020, le développement de chaufferies au bois (entreprises, collectivités) et d'unités industrielles de production de chaleur et d'électricité à partir de biomasse forestière pourrait générer une consommation supplémentaire de bois énergie de plus de 800 000 tonnes par an, à récolter dans les forêts de la région.

La demande en bois ronds pour ces différents usages va augmenter, ce que corroborent déjà les statistiques sur la récolte des bois depuis 2010 en région Centre. La principale valeur ajoutée se situe sur la transformation des bois pour les marchés de la construction, de l'agencement, de l'ameublement et de l'emballage. La valorisation du bois en énergie doit être complémentaire, par la gestion des co-produits de la sylviculture et par des produits connexes de la transformation des bois et ne devra pas s'effectuer au détriment des autres usages.



Photo : DRAAF Centre

A l'horizon 2020, l'augmentation de la demande en bois, de la mobilisation à sa transformation (construction, emballage, énergie) pourrait générer la création de 600 emplois qualifiés dans les entreprises de la filière en région Centre.

Un plan d'actions ambitieux pour l'avenir des industries de transformation du bois

Les rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire et du bois, clôturées en région Centre le 25 mars 2013 en présence de M. Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, ont produit un total national de près de 1 000 proposition de mesures par les professionnels de la filière.

Le plan national d'actions vise à augmenter la valeur ajoutée du secteur forestier et de la transformation du bois et des produits papetiers et à recréer des emplois dans les entreprises de la filière. Il s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- l'affirmation d'une nouvelle dynamique de filière,
- la mobilisation de financements publics et privés pour développer une offre compétitive,
- la mobilisation de leviers immédiats et structurants dans une logique de filière intégrée et de soutien aux entreprises,
- les changements structurels et des mesures pour lever les autres obstacles au développement d'une offre compétitive.

Les 15 mesures et 11 thèmes de travail abordés au sein du futur Comité stratégique de filière "Industries du bois" devraient faciliter les synergies entre les acteurs économiques et permettre le développement d'une offre compétitive pour répondre à l'essor du marché du bois et des produits à base de bois. Un contrat national de filière fondé sur les engagements réciproques entre l'État et les industriels sera élaboré pour construire une relation forte et durable entre les acteurs (production, première transformation et industries de seconde transformation).

En région Centre, le plan d'actions sera complété afin d'adapter les objectifs du contrat national de filière au contexte régional, dans la poursuite du travail partenarial déjà engagé entre la Région, l'État, l'interprofession ARBOCENTRE et les représentants professionnels de la filière. Plus largement, des actions d'animation et de structuration de la filière, pertinentes au niveau interrégional, pourraient être menées par les régions, avec le soutien de l'État.

Journée des inspecteurs des installations classées en région Centre

Une mission de protection de l'environnement mise en valeur

L'ensemble des inspecteurs de l'environnement, spécialité « installations classées pour la protection de l'environnement » (ICPE) de la région Centre, s'est réuni le 28 novembre 2013 à Orléans sous la présidence de M. Pierre-Étienne Bisch, Préfet de région.

Environ 80 femmes et hommes en région Centre assurent l'inspection des installations classées au sein de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et des DD(CS)PP (Direction départementale – de la cohésion sociale et – de la protection de populations). La mission principale de ces agents est de contrôler les installations industrielles et agricoles susceptibles de créer des risques ou des nuisances pour l'environnement et les populations alentour. Pour cela, les techniciens et ingénieurs des services d'inspection proposent aux préfets les prescriptions relatives aux conditions d'implantation et d'exploitation de ces installations puis vérifient sur place le respect de ces prescriptions environnementales. Les inspecteurs participent également à l'information du public et des industriels sur ces enjeux.



Photo: DREAL Centre

Cette deuxième réunion de l'année 2013 s'est tenue sous la présidence du Préfet de région, qui a témoigné de l'importance qu'il accorde aux missions des inspecteurs des installations classées. Dans le contexte sociétal actuel, il a également rappelé les conditions essentielles à l'exercice d'un contrôle efficace et accepté, et a en particulier insisté sur le rôle primordial d'information et d'échange avec les industriels.

Le directeur de la DREAL, M. Nicolas Forray, en charge de l'organisation de l'inspection des installations classées en région, a mis l'accent sur le rôle prépondérant des inspecteurs en matière de protection de l'environnement et des riverains des installations classées compte tenu des enjeux.

Les principaux thèmes abordés lors de cette journée ont été les suivants :

- Les nouveautés juridiques, avec notamment la réforme de la police de l'environnement,
- Les critères d'analyse des enjeux paysagers liés aux installations classées,
- Les modalités d'application régionale de la directive européenne sur les émissions industrielles (directive IED),
- Les évolutions réglementaires dans le domaine des risques accidentels (règles parasismiques, moyens de prévention et de lutte contre les incendies dans les dépôts de liquides inflammables et les entrepôts),
- Le rôle de l'inspection dans l'examen et le contrôle des exercices de mise en œuvre des plans d'opération interne, établis par les industries à risque pour organiser la lutte en cas d'incident ou d'accident.

Cette journée a été l'occasion d'harmoniser et de promouvoir les bonnes pratiques, d'informer sur des thématiques en évolution et de présenter les actions nouvelles de l'inspection envisagées pour l'année 2014.

En savoir plus : <http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/l-inspection-des-installations-r87.html>

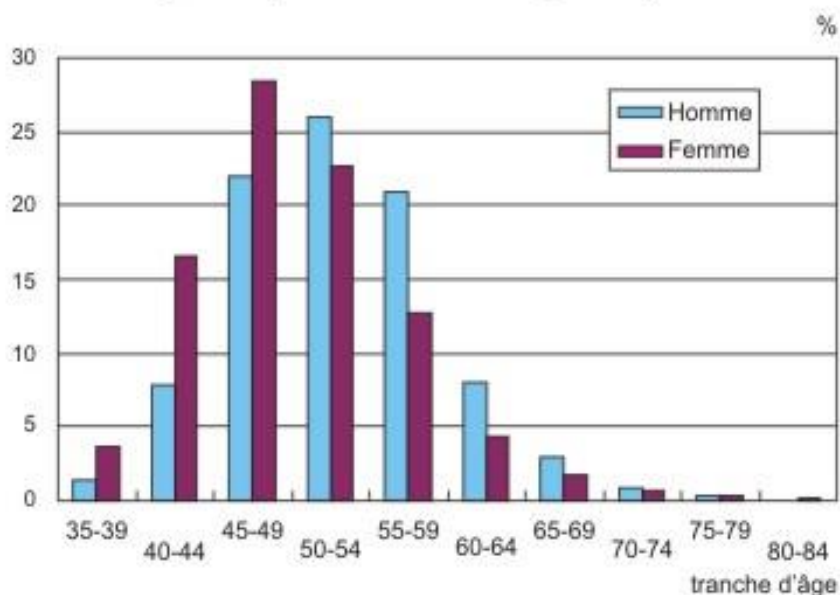


Une publication sur le thème de la famille est parue le 5 novembre 2013

En région Centre, près de deux enfants sur dix vivent dans une famille monoparentale

La grande majorité des enfants vit dans des familles traditionnelles. Dans le Centre, comme au niveau métropolitain, la structure familiale se transforme. Le nombre de familles monoparentales ou de familles recomposées progresse. Les grands-parents ont un peu moins de petits-enfants qu'en France métropolitaine.

Âge auquel on devient grand-parent



Note de lecture : parmi les grands-pères 26 % ont connu la naissance de leur premier petit-enfant entre 50 et 54 ans

Source : Insee, Enquête famille et logements

La cellule familiale change avec l'évolution des modes de vie. Plus de 17 % des enfants vivent dans une famille monoparentale et un sur dix dans une famille recomposée. Néanmoins, la structure familiale reste traditionnelle : plus de 70 % des enfants habitent dans un logement où tous les enfants sont ceux du couple. Le vieillissement de la population contribue à accroître le nombre de grands-parents. Le Centre en compte près de 662 000.

Lien direct vers la publication :

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=21&ref_id=20459